

Protéger les espèces de montagne: une responsabilité suisse

Conserver les espèces et les biotopes menacés d'Europe à l'intérieur d'un réseau continental de zones protégées: tel est l'objectif du programme Emeraude. La Suisse a fait sa part, puisque 30 habitats seront inscrits dans ce but après une procédure de consultation auprès des cantons.

Au Tessin, le débit naturel de la Maggia est de 50 m³ par seconde en moyenne après la jonction avec la Melezza. Un jour d'automne 1978, à la suite de pluies diluviennes, il a atteint les 5000 m³, soit autant que le Nil aux environs du Caire! Aucune pierre n'est restée à sa place dans le lit ravagé par la violence des flots.

Normalement, un événement aussi extraordinaire ne se produit que tous les deux à trois siècles. Mais il a montré de manière saisissante la puissance d'une rivière de montagne. Heureusement, celle-ci peut encore divaguer, parce qu'elle n'est pas canalisée. Aussi, quand les eaux montent, la Maggia redessine le paysage avec violence, lais-

sant derrière elle des surfaces de graviers nues, sur lesquelles la végétation peut redémarrer. Seules quelques rivières alpines ont un tel dynamisme. La Maggia est une des zones alluviales les plus intéressantes d'Europe centrale. C'est le quatrième objet, par sa taille, de l'inventaire fédéral des zones alluviales d'importance nationale.



Giosanna Crivelli

La Maggia est une des dernières grandes zones alluviales sauvages de Suisse. C'est une région très riche en diversité. Sur 20 km², on trouve un tiers des espèces végétales menacées.

Ce paysage obtiendra prochainement le statut Emerald, du nom de ce réseau qui est un programme de protection de la nature du Conseil de l'Europe. Les États membres, dont la Suisse, sont priés de conserver les espèces et les habitats menacés à l'échelle de l'Europe et – si nécessaire – de les placer sous protection.

Le trésor du Tessin

Le Conseil de l'Europe a élaboré un instrument de mise en œuvre sous la forme d'une liste rouge des espèces et des habitats menacés à l'échelle du continent. Bien des biotopes se trouvent aussi dans la zone alluviale couverte par la Maggia. Il s'agit notamment de prairies alluviales de montagne couvertes de lavande, de forêts d'aulnes blancs, de rives sablonneuses. Quelques espèces animales figurant dans la liste s'y trouvent bien, comme le Barbeau canin

et le Chabot, deux poissons qui vivent dans les eaux froides bien oxygénées. Situées entre Cevio et Maggia, ces zones font parties des 30 paysages suisses retenus pour le réseau Emerald: leur surface totale atteint 350 km².

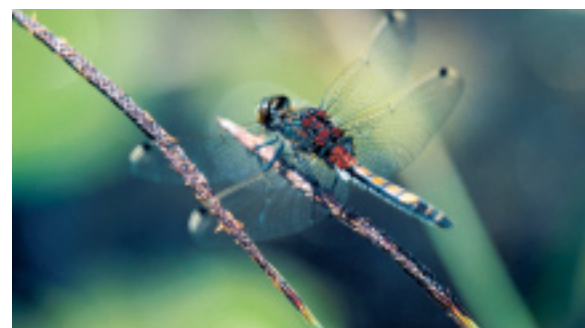
La sélection repose sur une étude réalisée par le Centre suisse de cartographie de la faune à Neuchâtel, en collaboration avec un bureau spécialisé. Le tout sur mandat de l'OFEFP (voir LECTURE p.19). Le centre gère nos connaissances sur les effectifs et la distribution du monde animal en Suisse. Des centaines de milliers d'informations sur plus de mille espèces indigènes sont enregistrées dans les banques de données. Quant au Centre du réseau suisse de floristique à Genève, il fait le même travail pour le monde végétal. C'est lui qui a livré les données de base nécessaires à l'étude.

Le petit rhinolophe fer à cheval (*Rhinolophus hipposideros*) élit domicile dans les combles des vieilles maisons. C'est là qu'il passe sa journée, en grandes colonies. La nuit, cette chauve-souris part à la chasse dans les bocages. L'espèce compte parmi les mammifères les plus menacés de Suisse.



Agentur Sutter

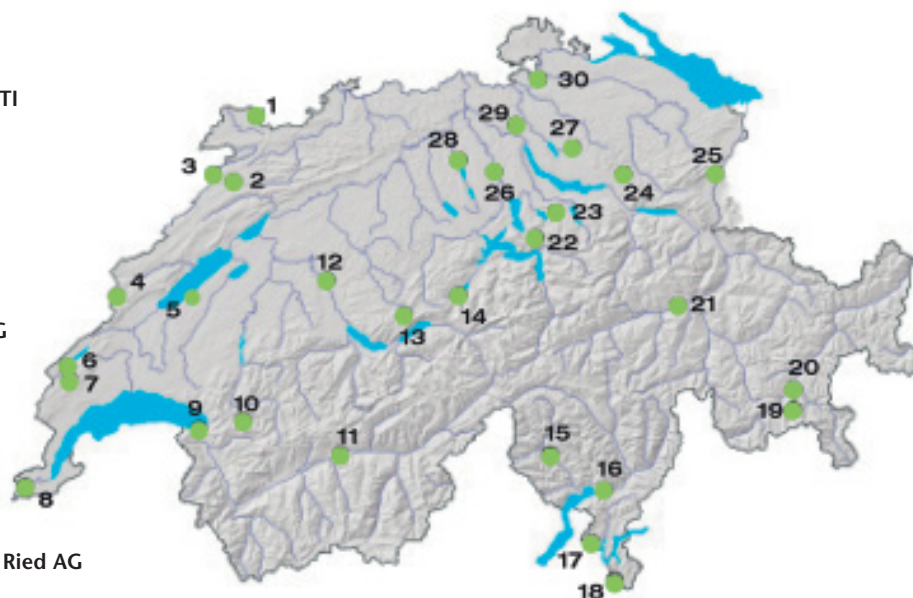
La leucorrhine à gros thorax (*Leucorrhinia pectoralis*) est une espèce de libellule naguère répandue dans les tourbières. L'exploitation de la tourbe lui a ravi son habitat.



Hansruedi Wildermuth

Zones Emerald de Suisse

- | | |
|--|------------------------------------|
| 1 Bonfol JU | 15 Valle Maggia TI |
| 2 Etang de la Gruère JU/BE | 16 Piano di Magadino TI |
| 3 Doubs JU | 17 Tresa TI |
| 4 La Vraconne VD | 18 Colombera TI |
| 5 Rive sud du lac de Neuchâtel BE/VD/FR | 19 Val Roseg GR |
| 6 Vallée de Joux VD | 20 God da Staz GR |
| 7 Sèche de Gimel VD | 21 Ruin'Aulta GR |
| 8 Rhône en aval de Genève | 22 Lauerzersee SZ |
| 9 Les Grangettes VD | 23 Rothenthurm SZ/ZG |
| 10 Les Mosses VD | 24 Marais au Rickenpass SG |
| 11 Pfywald VS | 25 Galgenmaad- Schribersmaad SG |
| 12 Belpau BE | 26 Reusstal AG/ZG/ZH |
| 13 Habkern/Sörenberg BE/LU | 27 Wetzikon ZH |
| 14 Hanenried OW | 28 Boniswiler-Seenger Ried AG |
| | 29 Regensdorf ZH |
| | 30 Thurspitz SH/ZH |



Responsabilité de la Suisse en tant que pays alpin

Plus de 150 espèces figurant sur la Liste rouge du Conseil de l'Europe sont également présentes dans notre pays. Mais il est rapidement apparu que cette liste ne pouvait que partiellement servir de base à une politique d'orientation internationale. «La responsabilité spécifique de la Suisse se situe très clairement dans l'espace alpin», souligne Erich Kohli, chef de la section Protection des espèces et des biotopes de l'OFEFP. «La recherche des «points chauds Emeraude» en Suisse, au sens de la liste européenne, n'y conduit pas forcément.» En effet, le monde de la faune et de la flore alpines est peu présent dans la liste européenne. «La Liste rouge reflète plutôt l'optique d'une protection de la nature dans les régions de plaine», confirme Simon Capt, du CSCF de Neuchâtel.

L'étude s'est donc basée sur une liste plus large, comprenant un millier d'espèces animales et végétales.

On n'a pas pris les oiseaux en considération. La Station ornithologique suisse de Sempach LU et l'association *BirdLife Suisse* ont préféré utiliser une procédure spéciale de détermination des zones d'importance internationale pour l'avifaune, l'*Important Bird Areas IBA* (voir encadré).

L'accent est mis sur un critère

La distribution d'espèces animales et végétales choisies a été établie à partir des avis de découvertes enregistrés depuis 1970. Les biotopes d'importance européenne ont été localisés d'après les espèces indicatrices. Plus les données sont nombreuses, plus on a de chance qu'il s'agisse d'une région d'importance européenne.

Partant d'une étude réalisée par l'OFEFP, le WWF a sélectionné 108 zones potentielles, d'une surface totale de 1475 km². Selon toute attente, ces surfaces recourent en grande partie des zones déjà protégées, notamment des zones alluviales, des marais et des paysages marécageux qui figurent dans les inventaires fédéraux correspondants.

Du plat pays...

Tel est le cas notamment des 30 objets qui doivent constituer la première série Emeraude en Suisse. Ils sont déjà tous placés sous protection, sous une forme ou une autre. Comme ils couvrent plutôt la partie humide du paysage, en termes écologiques, ils se trouvent principalement en plaine. Leur intégration dans le réseau Emeraude ne réclame pas de nouvelles mesures, si ce n'est un léger ajustement des objectifs ainsi que du périmètre de protection.

Les zones d'importance pour l'avifaune



Peter Baumann

L'aigle royal, une des 29 espèces concernées

Tous les pays devraient se préoccuper en priorité des espèces vivant sur leur territoire, ainsi que de leurs habitats. C'est le principe sur lequel repose la conception des *Important Bird Areas* (IBA) élaborée par *BirdLife Europe*. Les sections nationales de cette organisation de protection des oiseaux sont chargées de déterminer les espèces concernées et de leur assurer un milieu vital.

En Suisse, les premiers visés sont des oiseaux qui vivent dans les Alpes: un Accenteur alpin sur quatre nidifie dans notre pays. Une Niverolle alpine sur cinq, et plus d'un Chocard à bec jaune et d'un Merle à plastron sur dix.

Pour 29 espèces, une forte proportion des populations européennes

vivent en Suisse. Elles déterminent la définition des zones d'importance pour l'avifaune. La liste dressée par la Station ornithologique suisse de Sempach et *BirdLife Suisse* recense 31 objets, totalisant une surface de 6440 km².

Parmi les espèces IBA, on trouve aussi quelques oiseaux aquatiques qui ne nidifient quasiment plus en Suisse, mais y passent l'hiver en grand nombre. C'est pour eux que dix habitats aquatiques du Plateau sont considérés comme zones d'importance pour l'avifaune. Seules les régions de montagne ont une importance internationale comme zone de nidification: 15 zones dans les Alpes, trois dans le Jura.

Le liparis de Loesel
(*Liparis loeselii*) fleurit
dans les bas marais
et les deltas.



La larve de la rosalie
(*Rosalia alpina*) s'épanouit
dans les hêtraies plutôt âgées.
Comme bien des habitants
d'arbres anciens, cette espèce
de coléoptère est menacée
de disparition.



Peter Baumann

... aux sommets alpins

Dans un second temps, l'attention se portera sur les espèces et les habitats alpins ainsi que sur les régions sèches. Là aussi, on tombera probablement sur des surfaces déjà protégées. Un premier travail important a déjà été fait, par exemple avec l'inventaire des prairies et pâturages secs. Mais il ne permet pas de transférer telles quelles les surfaces protégées dans le réseau Emerald.

Certes, les obligations sont formulées de manière peu contraignantes: rien ne doit être entrepris qui puisse menacer les espèces et les biotopes concernés. Mais la mise en œuvre complète de ce programme international ne sera pas possible sans toucher aux intérêts de certains exploitants.

«Il se peut bien que telle ou telle espèce rare se trouve seulement en dehors de la zone protégée», estime M. Kohli. «Mais certains types d'habitat importants au niveau européen sont encore assez fréquents dans les Alpes suisses, comme les forêts de sapins ou de pins de montagne. Elles ne réclament pas des mesures de conservation particulières. Qu'elles soient rares ou plus fréquentes, situées dedans ou dehors de la zone de protection, les espèces pour lesquelles la Suisse assume une responsabilité particulière exigent toute notre attention. Si nécessaire, il faudra créer de nouvelles zones de protection.»

■ Hansjakob Baumgartner

Les tourbières font partie des biotopes menacés au niveau européen. Ici, un exemple dans les Préalpes.



Documenta Natura

LECTURE

Raymond Delarze, Simon Capt, Yves Gonseth, Antoine Guisan, *Le réseau Emerald en Suisse. Rapport préliminaire*, Cahier de l'environnement n° 347, OFEFP, 2003, 52 p., disponible en F, D, CHF 12.-, SRU-347-F. OFEFP, Documentation, 3003 Berne, fax 031 324 02 16, docu@buwal.admin.ch, www.buwalshop.ch

INFOS

Erich Kohli
Section Protection des espèces
et des biotopes, OFEFP
031 322 68 66
erich.kohli@buwal.admin.ch

